

Inondations, où en est-on ?

> **Les aménagements prévus** : - Deux zones d'expansion de crue principales de 58 000 m², l'une à Drumetz, aux confins de Mons-en-Pévèle, l'autre au Pont Tordoir entre Pont-à-Marcq et Tourmignies.

- Deux zones plus petites (2 000 m²) à Cobrieux.

- Une digue de terre, à la sortie d'Ennevelin vers Templeuve.

> **L'état d'avancement du dossier** : techniciens et élus finissent de préparer le dossier au niveau du droit sur l'eau ; une étape administrative réglementaire pour laquelle ils ont eu la mauvaise surprise d'apprendre que leur interlocuteur n'était plus la direction départementale de l'agriculture mais les Voies navigables. Autre souci : le coût du projet plus conséquent que prévu, même s'il peut être subventionné jusqu'à 80 %, nécessitera une étude d'impact plus complète, donc plus longue.

> **Les négociations** : Enquête parcellaire et estimation des terrains par les Domaines ont été réalisées. Des réunions ont déjà été organisées avec la participation de la chambre d'agriculture et la FDSEA. Les rencontres avec les propriétaires et les exploitants ont commencé pour l'achat des terrains et l'indemnisation des pertes d'exploitation, les zones décaissées des bassins ne pouvant plus être utilisées que comme pâturages. « *Je souhaite négocier, plaide Bernard Chocraux, vice-président de la CCPP qui suit le dossier. Mais, s'il le faut, on passera par une déclaration d'utilité publique.* » Et il conclut : « *On a bien fait avancer le dossier et on sait ce qu'on va faire. C'est la procédure administrative qui pèse, mais on ira jusqu'au bout !* » •